

# GESTION LOCATIVE

## BAREME

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)		€ HT	€ TTC
<b>■ Honoraires de base</b> - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot			
▪ de 0 à 600,00 €		8,00%	9,60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €		7,00%	8,40%
▪ de plus de 1.200,00 €		6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois		16,67 €	20,00 €
<b>■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés</b> - base du total des encaissements mensuels par lot			
		2,50%	3,00%
<b>■ Honoraires de Garantie d'Occupation</b> - base du total des encaissements mensuels par lot			
		1,80%	2,16%
<b>■ Frais fixes de gestion</b> (par trimestre et par immeuble géré)			
		10,84 €	13,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		€ HT	€ TTC
<b>Gestion administrative</b>			
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)		166,66 €	200,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer		99,17 €	119,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte			
<b>Bail d'habitation :</b>			
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire		166,67 €	200,00 €
<b>Bail commercial et professionnel :</b> bail, avenant et renouvellement			
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC		0,50%	0,60%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale		333,33 €	400,00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)			
▪ de 0 à 10 000 €		10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €		7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €		6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €		4,00%	4,80%
■ Vacation horaire		86,67 €	104,00 €
<b>Gestion financière</b>			
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)		20,83 €	25,00 €
■ Frais d'arrêt de compte locataire suite congé vente/reprise		79,17 €	95,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :			
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot		90,83 €	109,00 €
▪ par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots		103,33 €	124,00 €
▪ par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots		120,00 €	144,00 €
▪ par an et par immeuble géré : plus de 11 lots		145,00 €	174,00 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)		1,50%	1,80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)		1,00%	1,20%
<b>Gestion technique</b>			
■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant		à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu		99,17 €	119,00 €
<b>Représentation et procédure</b>			
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire	
<b>Honoraires de vacation</b>			
■ Vacation horaire		86,67 €	104,00 €
<b>Gestion Immeuble Total</b>			
(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)			
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)			
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots		57,50 €	69,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots		107,50 €	129,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus		157,50 €	189,00 €
<b>Prestations Occasionnelles Immeuble Total</b>			
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...			
▪ Vacation horaire		86,67 €	104,00 €
<b>Honoraires de vacation</b>			
■ Vacation horaire		86,67 €	104,00 €
<b>HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES</b>			
<b>Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>			
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance		1,92 €	2,30 €
■ Frais d'envoi de quittance		1,92 €	2,30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale	
<b>Baux professionnels et commerciaux</b>			
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel		4,09 €	4,91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel		8,25 €	9,90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale	

**NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire**

